

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf Heure quarante-cinq, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Camille LECUNFF-GUILLARD, Alexandre BOTELLA, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Audrey HUGON, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Martine GAUTHERON, (pouvoir à Patrick FIORINI), Virginie MAS, Francis PETRICIG.

---

**Objet : Modification de la tarification de la mission « assistance sociale du personnel » du centre de gestion du Rhône**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les délibérations D 16 02 10 du 16 mars 2016 instaurant l'adhésion à la mission d'assistance sociale du personnel créée par le centre de gestion par délibération 2015.33 du 6 juillet 2015 et D 18 05 30 du 7 novembre 2018 modifiant les tarifs de ladite mission.

Monsieur le Président rappelle les modalités de tarification de cette mission qui ont été fixées comme suit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Tarifs 2019		
Permanence d'accueil physique		
	La journée	La demi-journée
Collectivités affiliées	348.50 euros	184.50 euros
Collectivités non affiliées	420.25 euros	222. 45 euros
Interventions ponctuelles		
Par intervention	116 euros	

Par délibération du 6 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le montant des participations financières des collectivités adhérentes à cette mission comme suit :

Tarifs 2021		
Permanence d'accueil physique		
	La journée	La demi-journée
Collectivités affiliées	355 euros	188 euros
Collectivités non affiliées	429 euros	227 euros
Interventions ponctuelles		
Par intervention	116 euros	

Monsieur le Président constate une hausse de 2.00% pour les journées et demi-journées.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'accepter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la tarification de 355 € pour une journée d'intervention de l'assistance sociale du personnel et la tarification de 188 € pour une demi-journée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ASA n° 2021-20, ci annexée, relative à la mission d'assistance sociale du personnel avec le CDG69.
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 30 septembre 2020

Le Président




Henri MONTELANICO